

TERRITOIRES D'INDUSTRIE ULTRAMARINS : VERS DES STRATÉGIES INSULAIRES DE DÉVELOPPEMENT DES TISSUS PRODUCTIFS





INTRODUCTION GÉNÉRALE

Huit intercommunalités de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion participent au programme national « Territoires d'industrie ». Cette participation s'inscrit dans une volonté de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, tout en repensant les modèles de développement ultramarins au regard des opportunités économiques locales (matières premières spécifiques, surfaces maritimes importantes).

Ces territoires d'industrie comptent à la fois consolider et diversifier les activités industrielles existantes (agroalimentaire, construction, énergies, spatial), en initiant des stratégies de remontée et de descente de filières, mais aussi en s'attaquant aux difficultés transversales rencontrées localement tels que le manque de main d'œuvre qualifiée, les coûts de transports importants, le manque de structuration des entreprises, etc.

Ces actions révèlent une certaine plasticité du programme, approprié par des collectivités aux contraintes structurelles très spécifiques (insularité, éloignement, taille réduite des marchés). Intercommunalités et Régions d'outre-mer cherchent ainsi à s'affranchir de ces contraintes par une gamme d'interventions et d'outils nouveaux et divers, favorisant l'éclosion d'activités industrielles nouvelles.



DES CONTEXTES INDUSTRIELS MARQUÉS PAR DES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES D'ORDRES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les Territoires d'industrie ultramarins font face à plusieurs freins, tant naturels que construits, limitant le développement de leurs activités industrielles.

Les aménités géographiques constituent une première difficulté, liée à la taille réduite de leur territoire (insularité dans le cas des îles de Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion) et/ou leur enclavement (Guyane), et leurs faibles continuités territoriales. A ces caractéristiques s'ajoutent dans certains cas une topographie peu propice aux activités productives (pentes, ravins, forêts), voire une exposition aux risques naturels (sismiques, climatiques du fait des intempéries et de l'élévation du niveau de la mer) pouvant perturber l'activité économique (notamment l'agriculture, l'agro-transformation, ainsi que les activités extractives). La concentration des activités humaines sur les littoraux tend à renforcer ces risques, et génère des externalités négatives additionnelles telles que la saturation des réseaux routiers et la hausse des prix du foncier, d'autant plus handicapantes que les infrastructures peuvent parfois manquer.

De ces spécificités géographiques découlent d'autres difficultés socio-économiques, liées à leur éloignement vis-à-vis des marchés européens et à la faiblesse des marchés intérieurs des territoires d'industries ultramarins, qui limitent les possibilités d'économies d'échelle d'une part, ainsi que l'éventail des services disponibles d'autre part (diversité des fournisseurs et des clients, universités). Est aussi à considérer la forte concurrence des autres économies régionales (Caraïbes, Amazonie, Océan indien, Pacifique), dont les législations sociale, sanitaire et environnementale sont moindres, ainsi que le faible niveau de coopérations (technologiques, commerciales, éducatives) avec ces dernières. Enfin, le passé et la structure économique de ces régions sont à prendre en compte, les filières agricoles ayant été longtemps privilégiées par les élites coloniales, au détriment d'activités à plus hautes valeurs ajoutées, réservées à la métropole.

Ces différents éléments restreignent les marges de manœuvre des collectivités et de leurs habitants, qui de façon plus générale disposent de ressources moindres (revenu PIB/hab n'équivalant que pour 30 à 70 % de celui en métropole).

DES PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU SERVICE DES STRATÉGIES INDUSTRIELLES

Dans un tel contexte, les territoires d'industrie ultramarins s'organisent pour relancer leurs activités industrielles ralenties par la crise sanitaire, mais aussi pour réaliser des stratégies de dépassement de ces désavantages comparatifs sur le long terme (*voir le retour d'expérience de la Communauté d'agglomération Cap Excellence*).

Comme la récente étude publiée par l'AdCF sur les intercommunalités dans les départements et régions d'outre-mer¹ le met en évidence, ces dernières constituent des périmètres de coopération à la maturité encore inégale selon les régions. Si le statut de communauté d'agglomération prédomine en outre-mer depuis le début de la décennie 2010, les degrés d'appropriation des compétences, notamment en matière économique, demeurent très hétérogènes.

.....
¹L'intercommunalité en Outre-Mer : une nouvelle étude publiée par l'AdCF

Au sein des différents Territoires d'industrie concernés, on constate dans les projets des intercommunalités une volonté de renforcement des leurs capacités d'intelligence économique, visant à animer et formaliser des stratégies industrielles capitalisant sur les filières, acteurs et capitaux présents. Il s'agit par exemple de mobiliser les aides (FEDER, FSE, FEAMP, FED, POSEI), ou encore les réglementations (LODEOM, octroi de mer) pour structurer et faire émerger des filières industrielles locales fondées sur les projets des entreprises. En ce sens et à titre d'exemple, les Territoires d'industrie de Martinique souhaitent créer une cellule de veille stratégique au service des entreprises locales, leur permettant d'accélérer et d'appuyer leurs projets industriels, tout en bénéficiant d'un suivi de long terme.

Cette activité d'animation et de veille demeure essentielle pour informer, fédérer et mobiliser les entreprises locales d'opportunités nouvelles. L'enjeu est tout particulièrement important en raison de la structure économique atypique des outre-mer, marquée par une surreprésentation des grandes entreprises d'un côté, et d'une majorité de petites entreprises atomisées de l'autre. Si la flexibilité et l'adaptabilité de ces petites entreprises ont permis aux outre-mer de traverser une première phase de la crise sanitaire sans encombre, leur faible taille représente à moyen-long terme un frein au développement. L'informalité caractérisant leur gestion, leur faible niveau d'épargne et d'investissement, le déficit de coopérations et d'économies d'échelle qu'elles induisent limitent en effet toute croissance industrielle, intensive (gains de productivité, innovation) comme extensive (nouveaux marchés, nouvelles filières). Puisqu'une majeure partie des entreprises ne disposent pas de suffisamment de ressources (personnel, logiciel, réseau) pour effectuer de telles veilles, les intercommunalités cherchent à renforcer leurs capacités d'accompagnement et d'animation des réseaux économiques locaux afin d'initier des rapprochements inter-entreprises, formaliser des stratégies communes, et faire émerger des entreprises au poids économique plus important. *Voir le retour d'expériences consacré aux Territoires d'industrie martiniquais.*

DES POTENTIELS DE DIVERSIFICATION AU REGARD DES RESSOURCES ET FILIÈRES LOCALES

Les Territoires d'industrie ultramarins comptent plusieurs secteurs industriels historiques : agroalimentaire (filière canne sucre rhum Martinique), pétrolière (SARA), électrique (EDF), sylvicole, minier, chimique... Ceux-ci constituent principalement des activités d'extraction et de transformation des richesses naturelles locales, agissant aussi bien dans une perspective d'autosuffisance (alimentaire, énergétique) que dans une logique d'exportation.

Au sein du programme Territoires d'industrie, ces objectifs donnent lieu à différents projets. On recense un grand nombre de projets visant à accroître les activités de transformation agroalimentaire, par une structuration et une intermédiation accrue grâce aux intercommunalités, mais aussi plus directement par des aménagements fonciers et des investissements dans l'appareil productif. Ceux-ci sont essentiels pour permettre la conservation et l'exportabilité des produits et donc, à plus long terme, développer une économie génératrice d'une plus grande valeur ajoutée, mais aussi moins sujette aux aléas climatiques. *Voir le retour d'expérience de la CCOG.*

La filière BTP compte également parmi les principales concernées par les ambitions des territoires d'industrie ultramarins, pour plusieurs raisons. En premier lieu parce qu'elle occupe traditionnellement une part prépondérante des économies ultramarines. En second lieu, parce que d'importantes perspectives de croissances existent, notamment dans le bâti durable et résilient. Enfin, du fait que nombre d'autres filières restent tributaires de son renforcement. En d'autres termes, l'enjeu est de structurer et professionnaliser le secteur afin de constituer un support solide pour les projets d'infrastructures entamés ou prévus (route du littoral à la Réunion, réseau routier guyanais).

Ces infrastructures représentent également des filières aux potentiels encore insuffisamment exploités : réparation de camions et production de pirogues en Guyane, valorisation des déchets en Guadeloupe via une filière recyclerie, pôle logistique et portuaire à la Réunion... A ce titre, l'association et la mobilisation des acteurs locaux demeurent primordiaux pour que l'investissement en infrastructure devienne un véritable levier de développement local, et ne se traduise pas en grands projets coûteux sans véritables retombées économiques.

INITIER DES POLITIQUES TRANSVERSALES DE MONTÉE EN COMPÉTENCE ET EN INNOVATION

Ces différentes filières émergentes nécessitent néanmoins un écosystème favorable pour se renforcer. Plus généralement, le plan de relance et le programme Territoires d'industrie représentent une occasion de transformer en profondeur l'économie ultramarine. Par-delà la structuration de nouvelles filières, l'objectif est d'initier sa transformation vers un modèle plus innovant et durable, mobilisant une main d'œuvre plus qualifiée au profit d'activités moins extractives, et plus respectueuses de l'environnement.

Dans un premier temps, la priorité exprimée par une majorité d'intercommunalités est de rationaliser leurs politiques de foncier économique, soumis à de fortes pressions du fait des contraintes d'espaces (insularité, enclavement) et de biodiversité. Cette restructuration du foncier passe par la réhabilitation de friches industrielles d'une part, et par l'émergence d'un bâti accueillant une mixité des activités (zonages mixtes et complémentaires, ateliers modulables), une offre de services (logistique, maintenance, incubateurs) ainsi que des infrastructures et des équipements de meilleure qualité (fibre, tiers lieux d'innovation, infrastructures portuaires). *Voir le retour d'expérience de la CAEL.*

Ensuite, la transformation des activités productives dans les outre-mer passe par le renforcement des dispositifs d'accompagnement et de formation de la main d'œuvre, et notamment des plus jeunes, dont les niveaux de qualification sont moindres qu'en métropole. Au-delà des raisons socio-économiques ou familiales, ce manque de qualification s'explique par un déficit de structures de formation, notamment dans les filières de l'enseignement professionnel et technologique, essentielles à la constitution d'un vivier de main d'œuvre en mesure de répondre aux besoins des industriels.

L'enseignement supérieur peut également souffrir d'une offre insuffisante, en termes de niveaux de diplômes, de spécialités, mais aussi parfois en termes de répartition géographique. A titre d'exemple, malgré son étendue (deuxième région de France avec 83 846 km²), la Guyane ne compte que deux campus universitaires - le Pôle universitaire guyanais de Troubiran à Cayenne et l'I.U.T. de Kourou - concentrés dans l'ouest de la région.

Ces efforts de formation sont d'autant plus importants que les dynamiques démographiques ultramarines impliquent soit une forte croissance de la population (Mayotte et Guyane), soit un vieillissement accéléré de celle-ci (Martinique, Guadeloupe), qui induisent de fortes tensions en termes de compétences, auxquels s'ajoutent les problèmes de chômage (40% des jeunes de 15-25 ans sont sans emploi).

En réponse, les Territoires d'industrie programment une série d'interventions visant en premier lieu à renforcer l'offre d'enseignement par la création de nouvelles formations. A titre d'illustration, le Territoire d'industrie de Kourou prévoit de créer un BAC PRO ainsi qu'une licence PRO en aérospatial, sur le site de Kourou, en partenariat avec ArianeGroup.

Ces nouvelles formations sont associées à un certain nombre de dispositifs visant à inciter et accom-

pagner les habitants dans leurs parcours de formation et d'insertion dans le marché du travail. Une majorité de Territoires d'industrie ultramarins prévoient à cet effet de mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territorialisée (GPECT), notamment en mobilisant les financements dédiés de la Banque des Territoires. Ces formations sont également en lien avec des opérateurs tels que Pôle Emploi, et Action Logement, qui constituent progressivement une offre de services en termes de mobilité et de logement permettant aux chercheurs d'emplois de se déplacer voire de s'installer vers les lieux d'embauche et de formation.

Ces nouvelles formations sont associées à des politiques d'entrepreneuriat, d'innovation et de décarbonation. Concrètement, les intercommunalités font de plus en plus le lien entre filières locales, durables, et innovantes. Il s'agit de capitaliser sur les ressources naturelles locales exceptionnelles (les outre-mer représentent 80% de la biodiversité française) pour expérimenter des filières vertes : biomasse en Guyane, matériaux et bâti durables à la Réunion et en Martinique, biotech/biosanté, économie de la mer... [voir le retour d'expérience du Territoire Cote Ouest].

Enfin, plusieurs intercommunalités ultramarines projettent de mobiliser le Volontariat Territorial en entreprise pour attirer de nouveaux talents sur leur territoire, mais aussi pour faire revenir les étudiants locaux venus se former en métropole, comme le soutient par exemple l'association martiniquaise Alé Viré, initiée par la sénatrice Catherine Conconne. Le 25 juillet 2020, l'association a ainsi organisé en partenariat avec Pôle Emploi un job dating en ligne présentant 90 postes à pourvoir à des jeunes diplômés martiniquais, les incitant à revenir vivre et travailler en Martinique².

Les Territoires d'industrie guadeloupéens ont également organisé un job dating, en mobilisant notamment le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) au profit d'entreprises industrielles locales³. Ce type d'accompagnement, associé à des formations centrées sur les filières économiques locales, permettrait d'éviter le « *brain drain* » vers la métropole, et de doter les Territoires d'industrie outre-mer en compétences spécifiques, vectrices de compétitivité, et donc d'emplois.

² <https://lalere.francetvinfo.fr/martinique/grace-association-ale-vire-espoir-vivre-travailler-au-pays-prend-forme-856582.html>

³ <https://app.livestorm.co/pole-emploi-971/presentation-du-dispositif-vte-aux-entreprises-de-guadeloupe>



DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ACCÉLÉRÉS AU SEIN DES TERRITOIRES ULTRAMARINS DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE.

En lien avec la dynamique des Territoires d'industrie, le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires mis en œuvre dans le cadre de France Relance depuis septembre 2020 soutient les investissements productifs les plus structurants pour les territoires, prêts à démarrer rapidement afin de contribuer à l'effort collectif de relance de l'économie. Ce fonds d'accélération doté initialement de 400 millions d'euros par l'Etat, mis en place dans le cadre de revues régionales d'accélération des projets avec les Régions, bénéficie pleinement aux Outre-mer : à mi-mars 2021, 25 projets sont soutenus à hauteur de 13 millions d'euros au total pour plus de 55 millions d'euros d'investissements industriels, avec des impacts notamment en termes d'emplois créés et confortés [estimés respectivement à près de 170 et 290].

Les projets sont localisés dans les intercommunalités des Territoires d'industrie mais aussi en dehors, par exemple en Polynésie française. Les principales filières concernées sont l'industrie agroalimentaire, le bois, la construction, la chimie et les matériaux, les nouveaux systèmes énergétiques. Les investissements visent à concourir à la croissance des entreprises et au renforcement de la compétitivité des territoires ultramarins : augmentation des capacités de production, diversification des activités, modernisation des procédés, accélération de la transition numérique et écologique, valorisation des ressources locales, limitation des impacts environnementaux...

Les premiers projets ultramarins lauréats du fonds d'accélération concernent par exemple : la production d'électricité à partir du gaz issu de la fermentation de déchets enfouis, la transformation de déchets de verre en matériaux à valeur ajoutée, la transformation et la valorisation de ressources locales telles que les bois et les fruits tropicaux, la fabrication de lampadaires solaires photovoltaïques intelligents, la fabrication de structures bois et de charpentes industrielles, la production de solutions d'hygiène notamment hydro-alcooliques, l'amélioration de la qualité des rejets aqueux industriels, le développement de la logistique de services à l'industrie...

Au total, les Outre-mer devraient bénéficier d'au moins 1,5 milliard d'euros du plan de relance d'ici fin 2022, ainsi que du cofinancement dans chaque région d'un poste de chargé de mission Territoires d'industrie par l'Etat visant à favoriser l'émergence de filières locales et à consolider les écosystèmes industriels ultramarins.

5 RETOURS D'EXPERIENCE



La communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) a initié la démarche Territoires d'industrie fin 2019, dans l'objectif d'introduire les enjeux industriels dans sa stratégie de développement économique. Les entreprises de son territoire font face à des surcoûts structurels liés à la taille réduite du marché intérieur guyanais, son éloignement et à la concurrence des pays environnants. Par ailleurs, le tissu économique local reste composé en grande majorité par des TPE, souvent informelles, disposant d'un nombre réduit de salariés et de méthodes de production encore artisanales. Ces difficultés font l'objet d'une attention particulière de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et de la CACL, qui envisagent un protocole d'action visant à accompagner ces industries dans leur développement.

Face à la crise sanitaire, une première salve de soutiens aux industriels

Plusieurs actions ont été menées pour aider les entreprises impactées par la crise sanitaire, notamment dans l'objectif de consolider leur trésorerie fortement affaiblie par les différents confinements. Tout d'abord, 1,5 million d'euros d'aides de la CACL sont venus abonder le fonds d'urgence économique des Territoires de Guyane mis en place au printemps dernier par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et les 3 autres intercommunalités (CCDS, CCOG et CCEG). Au total, 8,7 M€ ont été rassemblés pour aider les TPE et PME guyanaises, avec jusqu'à 50 000 euros de prêts au départ, puis 10 000 euros afin d'aider un maximum d'entreprises. Ce dispositif - à l'image de ceux mis en place par BPIFrance dans le cadre du plan de relance - ont néanmoins rencontré certaines difficultés liées au manque de structuration financière et comptable des entreprises guyanaises, mais aussi à leur taille insuffisante. Pour contourner ces obstacles et aider un maximum d'entreprises, l'intercommunalité a décidé de réduire temporairement de 2/3 son taux de CFE.

Une réflexion est menée à l'heure actuelle pour relancer l'activité économique locale par la mise en place d'une aide à l'équipement des entreprises pour faire face aux surcoûts liés à la crise sanitaire, ainsi qu'un pack d'aides en trésorerie pour les artisans : paiement de loyers, reports d'échéances, etc.

Restructurer le foncier économique pour organiser le tissu industriel

L'intercommunalité effectue également un travail sur le parcours résidentiel des entreprises au travers une action sur le foncier économique, l'immobilier d'entreprises, et les infrastructures, visant à rendre possible une montée en puissance industrielle de l'artisanat. Il s'agit dans un premier temps de finaliser le transfert des zones d'activités par la réalisation d'un schéma de développement des zones d'activités économiques. Le nouveau schéma a pour ambition de couvrir tous les champs d'activités et

faciliter leurs implantations, notamment celles des très petites entreprises disposant de peu de moyens. Cette mise en cohérence permettra à l'avenir de faire émerger 260 ha disponibles pour les activités économiques, soit le plus grand parc économique de Guyane.

Le déplacement de la petite industrie proche des zones marécageuses et aquatiques sur un même site proche permettra de créer un pôle semi-industriel rassemblant les activités artisanales disséminées sur le territoire. Les activités artisanales réunifiées auront à leur disposition un certain nombre d'ateliers leur permettant de tester leurs projets et bénéficier d'infrastructures de transports nouvelles, répondant ainsi à une demande de longue date des artisans locaux du bois et de la construction. Ces ateliers relais resteront la propriété de l'intercommunalité, qui mettra à disposition des entreprises 18 cellules modulables de 60, 90, 100 ou 120 m², nus ou équipés.

En parallèle, plusieurs projets de l'intercommunalité visent le renforcement des infrastructures portuaires, qui font d'ores-et-déjà l'objet d'une modernisation [mise en sécurité du déchargement, extension des aires de carénage, acquisition d'équipements de pesée et de refroidissement]. La première partie des travaux - financée à 80% par la DETR - est en cours de réalisation. La seconde partie sera financée par les fonds du plan de relance.

Formaliser une stratégie collective pour les filières locales adossée à un maillage productif varié

Enfin, la CACL souhaite davantage structurer et accompagner les principales filières sur son territoire. Cette ambition mène la collectivité à réaliser un diagnostic-filières, c'est-à-dire un état des lieux sur lequel se basera sa prochaine stratégie de développement économique. L'accompagnement des filières concerne en particulier l'agroalimentaire et le BTP, filières structurantes à l'échelle du territoire. Dans le cadre de cette stratégie, elle porte un projet de plateforme d'écoconstruction réunissant des acteurs privés et publics (entreprises, lycée professionnel du bois, associations, collectivités) au profit d'une offre de formation allant du lycée professionnel au master en BTP-écoconstruction. Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, d'autres actions sont également portées directement par les entreprises : acquisition d'une unité de transformation de graines de wassé, mise en place d'une chaîne de production avec un nouveau conditionnement, etc.

Cette mobilisation des industriels est essentielle au programme Territoires d'industrie et à la montée en puissance des tissus industriels ultramarins. Le renforcement de ceux-ci repose tant sur l'intervention des collectivités sur le cadre économique et les ressources du territoire [infrastructures, foncier] que sur l'action des entreprises sur leurs processus de production, leurs modèles commerciaux, etc.

La communauté de communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) a intégré la démarche Territoire d'industrie en 2019. Fortement mobilisées par la crise du COVID 19, les équipes économiques de la collectivité s'attèlent désormais à formaliser un plan d'action basé sur les différents projets des acteurs locaux.

Une filière transport en voie de structuration pour répondre aux besoins locaux

Un premier volet concerne les infrastructures et la filière transports. L'intercommunalité a pour projet de transformer une station essence en centre technique pour les poids lourds et les bus, essentiels pour surmonter l'isolation du territoire et s'affranchir de la distance entre chacune des agglomérations guyanaises. A côté, la CCOG souhaite rationaliser et sécuriser la filière de production de pirogues, qui demeure le principal moyen de transport des personnes et des biens, malgré les risques induits (chavirage, fissure). Ce soutien reste toutefois compliqué à mettre en place, le transport piroguier se caractérisant par une grande informalité (les assurances ne couvrent pas les risques qui lui sont liés), et reposant sur l'unique expérience des piroguiers. Par conséquent, la communauté de communes incite les producteurs de pirogues à se rassembler en collectif pour bénéficier d'une taille et de rendements d'échelles plus importants. Fortement marqués par des méthodes de production et d'organisation familiales et informelles, l'intercommunalité a pour objectif de rationaliser la filière en distinguant plusieurs interlocuteurs principaux, afin ensuite de lui faire bénéficier de nouveaux équipements de production optimisés.

L'agroalimentaire et le BTP, deux piliers historiques de l'économie guyanaise renforcés dans le cadre de Territoires d'industrie

Un second volet porte sur le soutien aux filières économiques structurantes que sont le BTP et l'agroalimentaire. L'intercommunalité crée progressivement un pôle agroalimentaire rassemblant les différents producteurs locaux, et leur permettant de transformer et écouler leurs produits (œufs, buffles, zébus). Ce renforcement de la filière passe également par la création d'un abattoir répondant aux normes européennes en matière d'abattage et de transformation des viandes. Pour la filière BTP, l'intercommunalité envisage de constituer un centre de formation afin de répondre à la forte demande de main d'œuvre qualifiée des employeurs.

Plusieurs projets transversaux en émergence

Par-delà la consolidation de chacune de ces filières, la communauté de communes prévoit d'autres projets plus transversaux, encore à un stade prospectif, visant à améliorer l'écosystème industriel local. En ce sens, elle a pour projet de créer une pépinière d'entreprises permettant à de nombreuses petites entreprises de se loger pour un prix réduit. Elle souhaite aussi intégrer dans la démarche Territoires d'industrie plusieurs projets d'optimisation du foncier économique, en partenariat avec la commune de Saint Laurent, dans l'objectif de mettre en valeur les étendues foncières dont chacune des collectivités dispose.

Enfin, l'enjeu du traitement des déchets constitue une pierre d'achoppement incontournable, handicapant le développement des activités industrielles guyanaises. En effet, la décharge de l'intercommunalité ne correspond plus aux normes françaises. La mise en place d'une nouvelle décharge avec recyclerie induit un coût excessivement important, et la convention de Bâle interdit les échanges de déchets avec les pays voisins. L'intercommunalité cherche par conséquent une solution locale abordable, avec un montage intégrant une participation des industriels locaux, en partenariat avec la Banque des Territoires. Celle-ci finance pour l'heure une étude sur un projet de recyclerie.

L'économie martiniquaise résiste à la crise sanitaire

En 2020, l'économie martiniquaise a connu un recul de son activité économique de 20 %, du fait d'une chute de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises durant les confinements de printemps et d'automne. Jusqu'ici, toute contraction sévère du tissu industriel a été évitée, notamment grâce à une forte mobilisation des mesures d'aides de l'Etat : PGE et chômage partiel, qui ont bénéficié respectivement à 2230 entreprises et 7730 salariés.

Depuis maintenant un an, les industriels de l'île font preuve de réactivité, d'adaptation et de solidarité, en permettant au territoire de répondre en urgence aux besoins en équipements sanitaires. Concrètement, les industries du rhum ont mis une partie de leur production à la disposition de l'usine Prochimie, pour la fabrication de gel hydroalcoolique pour la population locale. De même, des projets tels que la mise en place de lignes de production de masques chirurgicaux et FFP2 ont émergé et s'inscrivent dans le cadre du programme Territoires d'industrie [TI].

Deux stratégies productives animées par une même association insulaire

Le dispositif national a labellisé deux TI, dont les périmètres correspondent aux communautés d'agglomération du Centre Martinique [CACEM] et du Pays Nord [CAP Nord]. Tandis que le préfet de Région et la Collectivité Territoriale de Martinique [CTM] sont mandatés pour piloter les financements, les intercommunalités animent le programme localement par le biais d'un référent associatif unique. L'Association Martiniquaise de Promotion de l'Industrie [AMPI] a ainsi été désignée comme guichet unique chargé du déploiement du programme sur l'ensemble de l'île, avec une priorité donnée aux investisseurs présents ou désireux d'être localisés sur le secteur Cap Nord ou CACEM.

L'association cherche tout autant à diversifier l'écosystème industriel en termes de filières et de produits finis qu'à le renforcer par des actions ciblant le foncier, l'offre de services aux entreprises et aux salariés. Néanmoins par-delà cette stratégie globale hybride, les deux intercommunalités TI conservent un certain nombre de spécificités économiques, sociales, géographiques, les conduisant à choisir des axes d'industrialisation spécifiques.

Pour la partie Nord de l'île, l'accent est mis sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, et notamment agricoles. Zone rurale et grenier agricole de la Martinique, ce territoire perd chaque année de nombreux habitants et fait face à des problématiques de vieillissement de sa population.

En réponse, la communauté d'agglomération Cap Nord s'est engagée à revitaliser les centres bourg de chacune des communes de son territoire. Ce programme s'inscrit dans un projet plus large de renforcement de l'attractivité du territoire, par le développement d'une offre de services (habitation, enfance, services de soins et santé, mobilités) visant à favoriser l'implantation de la résidence des habitants au plus près de leur activité professionnelle.

La CACEM, regroupe les communes les plus dynamiques de l'île, tant sur un plan économique que démographique. L'agglomération a donc choisi de centrer son développement industriel sur l'innovation, avec un focus particulier sur la décarbonation des activités productives et l'émergence d'un bâti durable. A titre d'exemple, les 24 chantiers de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat intégrés au volet Ecologie de France relance sont situés sur cette zone. Les principales activités de R&D de l'île, notamment en matière d'observation et d'exploitation des ressources naturelles, y sont menées.

Plusieurs projets de décarbonation industrielle accélérés par le plan de Relance

Le plan de relance et l'initiative Territoires d'industrie servent en premier lieu des projets de réduction de l'impact environnemental des activités productives, en général portés par des industriels intégrés de longue date dans l'écosystème industriel martiniquais. Le premier lauréat du fond de soutien à l'investissement dans les territoires est GazDom, appuyé dans son projet de création d'une filière locale d'hydrogène vert permettant de réduire la dépendance énergétique locale à l'égard de l'hexagone.

De même, l'entreprise spécialisée dans le BTP " les Sablières de Fonds Canonville " (SFC) va bénéficier du fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires pour moderniser son outil de production.

En parallèle, d'autres projets sont en train d'émerger dans les Territoires d'industrie martiniquais, qui voient le plan de relance comme un levier d'accélération de leurs ambitions grâce aux délais d'instruction réduits¹. La promotion et la diffusion du dispositif continue auprès des TPE-PME, entre autres au travers des institutions bancaires, possédant un réseau fortement augmenté par les PGE. Plusieurs projets prennent également forme autour du Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique [PARM]. Il s'agit notamment d'innovations cosmétiques à base d'espèces locales (chardon béni), d'écologie industrielle réalisée à partir d'inventus de jus transformés en miel de sucre de canne, etc.

¹Maximum 7 semaines pour le fond d'accélération entre le dépôt du dossier et le déblocage des fonds, contrairement au FEDER, davantage entré dans les mœurs mais plus long à mobiliser.

Le Territoire Côte Ouest (TCO) rassemble cinq communes [superficie de 53 606 hectares] et 214 963 habitants [chiffres INSEE 1er janvier 2020], soit 25 % de la population réunionnaise. Son économie est composée de nombreuses TPE/ PME, et de quelques PME structurantes évoluant principalement dans les secteurs de la construction et de la logistique [présence du seul port marchand maritime de la Réunion]. À côté, d'autres secteurs disposent d'un potentiel encore insuffisamment exploité, à l'instar de l'économie bleue, de l'économie circulaire et du bâti tropical durable. En matière d'emploi, le taux de chômage stagne à 25% malgré une croissance constante de l'emploi.

L'intercommunalité travaille, dans le cadre de la fusion des programmes Territoire d'industrie et Contrat de transition écologique, sur une plateforme territoriale, offrant un panel de services pensés et co-construits avec les différents acteurs pour accélérer les projets du territoire. Ces programmes forment une gouvernance locale élargie, composée du MTES, de la Région, de Pôle Emploi, de la Caisse des Dépôts, de la Ville du Port, et de l'intercommunalité.

Une gouvernance élargie au service d'une stratégie hybride, écologique et industrielle

Dès son adhésion au programme, le Territoire d'industrie a souhaité réaliser un certain nombre de ponts entre les projets industriels et écologiques de son territoire. Une fusion CTE/TI a été actée, avec une gouvernance élus-industriel rassemblant le maire du Port - aussi vice-président de l'intercommunalité, la maire de La Possession, VP du TCO, et un directeur d'entreprise, industriel du bois et président de l'association des industriels de la Réunion. Ce portage fort au niveau du binôme s'est traduit par des projets de développement nouveaux, s'inscrivant dans le cadre du grand projet d'aménagement labellisé Ecocité insulaire et tropicale, créée en 2012, premier aperçu des ambitions locales de réalisation d'un écosystème industriel centrée sur les énergies renouvelables (soleil, mer), l'économie circulaire (déchets), l'agroalimentaire de qualité, la logistique décarbonée, l'économie bleue, et le bâti tropical durable car adapté aux spécificités locales (chaleur, ventilation naturelle, etc.).

Ce secteur se traduit par la réalisation d'un projet de pôle d'aménagement et de construction durable équipement structurant dédié à la filière du bâti tropical. En ce sens, il regroupera dans un même lieu une école d'architecture, plusieurs têtes de réseaux, des entreprises, un campus d'insertion, des laboratoires... Ainsi, la ZAC dans laquelle il sera situé (le Triangle de l'Oasis) formera un site hybride, dédié à la fois à la production, à la recherche, à l'innovation, et à la formation.

En parallèle, une première série de 12 projets a fait l'objet d'une sélection dans le cadre du programme Territoires d'industrie, avec une ouverture à des projets privés vi-

sant à élargir et diversifier la stratégie de développement industriel du territoire. Cette stratégie est adossée à un diagnostic industriel du territoire porté par l'association d'industriels de la Réunion (ADIR) et financé par la Banque des Territoires. Le programme est animé par un poste de chargé de mission Territoires d'industrie (en cours de recrutement), qui assure la coordination des projets, entre les différentes démarches complémentaires. Cette animation se traduit par la création d'une plateforme matérialisant une première communauté d'acteurs, les incitant à se rencontrer, communiquer sur leurs projets respectifs, leurs besoins... Cette mise en relation permet de créer une nouvelle gamme d'outils et de services mise à disposition des entreprises : emploi, formation, business plan, technologies...

La plateforme s'inscrit également dans une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale portée par le TCO au sein de ses 23 zones d'activités économiques. En s'appuyant sur une association (Synergie Péi), le territoire réalise depuis deux ans des synergies sur les consommables. À titre d'exemple, les palettes issues des marchandises débarquées sont récupérées, démontées et revendues, ou utilisées pour faire des meubles. Cette dernière activité s'inscrit également dans une démarche d'insertion puisqu'elle permet à des détenus de la prison de la Ville du Port de bénéficier d'un emploi. Des synergies sont également établies autour des matériaux industriels, dans le cadre d'opération de réhabilitation de logements sociaux qui incluent des opérations de revente et réutilisation des matériaux anciens (carrelage, menuiseries).

Un besoin urgent de foncier industrialo-portuaire pour faire face à la demande des entreprises, malgré des contingences insulaires évidentes

Les fonctions industrialo-portuaires de l'ouest, mais aussi à l'attractivité touristique de cette micro-région, induisent des problématiques de cohabitation d'activités. Cette concurrence des destinations foncières est accentuée par la préférence pour les entreprises pour une certaine proximité avec le port.

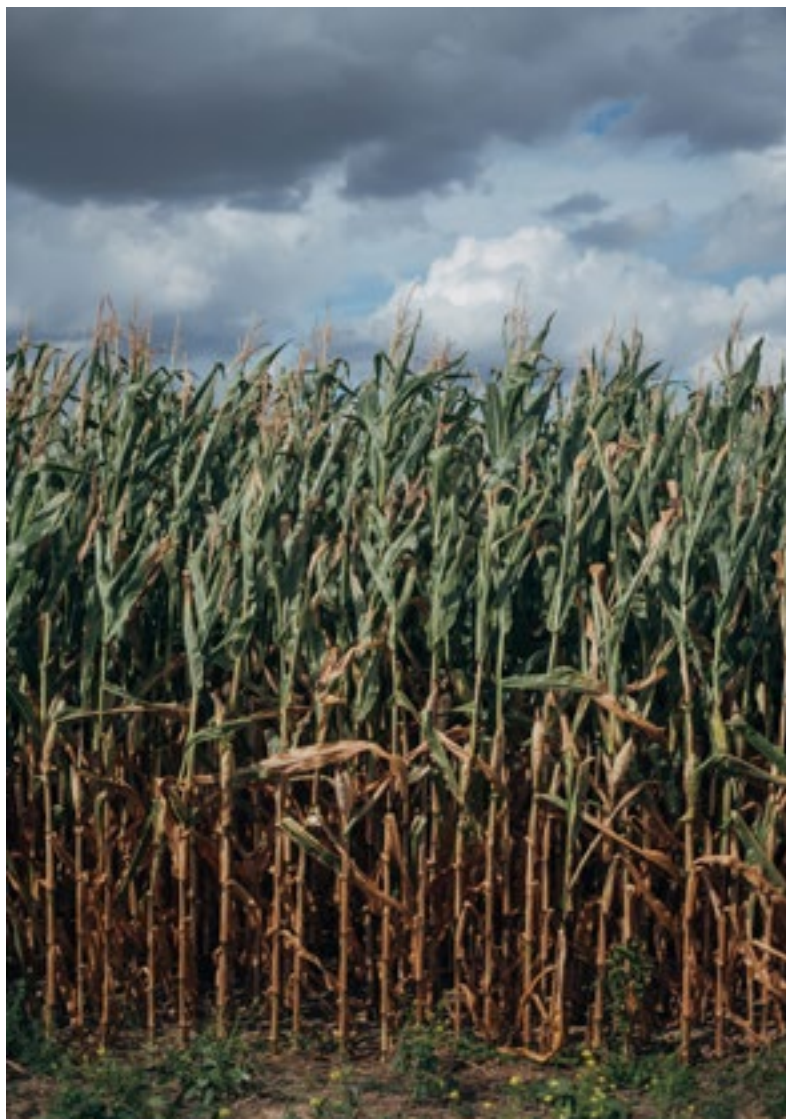
Le territoire connaît aussi une pénurie de foncier économique, de locaux d'activités et de locaux tertiaires, induisant un besoin de 13 ha de foncier économique par an sur 15 ans pour faire face à la demande des entreprises. En réponse, l'intercommunalité répond à son schéma d'aménagement économique et prévoit notamment la modernisation de ses zones d'activités (requalification de voirie, trottoirs, THD, signalétique, recoupe des lots). Un projet d'aménagement de la zone arrière portuaire, zone à enjeu stratégique pour le développement des activités industrialo-portuaire, est en cours de réflexion, et destinerait environ 90 hectares aux besoins du port et au développement d'activités économiques. Enfin l'activité portuaire est l'occasion de développer des activités de maintenance et de réparation des navires, en partenariat avec des entreprises locales.

Une stratégie partenariale de consolidation des compétences locales

La fusion des CTE et CTI s'est faite en incluant les enjeux de recrutement, de formation et d'attractivité des métiers industriels]. Un travail d'analyse des besoins et difficultés au niveau régional est actuellement réalisé via une étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences [GPEC], réalisée par la Direccte, tandis que le Grand Port maritime porte de son côté une étude sur les métiers logistiques.

En parallèle, les prochains financements FEDER permettront de faire émerger un campus professionnel des Apprentis d'Auteuil, permettant à des jeunes en insertion de découvrir et d'approfondir leurs connaissances dans les métiers de la construction, la maintenance, la logistique, et la restauration. Est également prévue une offre de formations sur les métiers d'avenir [économie bleue, BTP durable].

Enfin, l'intercommunalité souhaite mettre en place une campagne de marketing territorial en faveur des activités industrielles réunionnaises. Celle-ci nécessite toutefois un portage de plus grande ampleur, qui pose la question d'une mobilisation à plus large échelle, par exemple au niveau régional.



Une ambition nouvelle de diversification économique et d'autonomie alimentaire

L'archipel des îles de Guadeloupe est d'une part fortement exposé à des risques naturels majeurs, et d'autre part marqué par des contraintes économiques et sociales liées à son insularité, la faible taille de son marché et sa forte dépendance vis-à-vis des importations. Ces caractéristiques en font un tissu unique mais fragile, composé de petites entreprises agiles, exploitant un patrimoine naturel exceptionnel, avec un potentiel de développement important.

Ce même tissu nécessite toutefois une diversification de ses revenus et de ses emplois, pour l'instant fortement influencés par le tourisme, l'agroalimentaire, et le secteur public. L'initiative Territoires d'Industrie s'inscrit dans cette perspective, et offre à la communauté d'agglomération Cap Excellence l'opportunité de se doter d'une stratégie de reconquête industrielle répondant à une ambition politique de développement à la fois endogène et durable. Ainsi, l'intercommunalité construit à l'heure actuelle un plan d'action visant à renforcer la souveraineté alimentaire et l'autonomie énergétique de son territoire, tout en répondant de façon plus immédiate aux effets économiques de la crise sanitaire : au niveau de la Guadeloupe, le premier confinement a induit une réduction de 19 % des investissements, de 3 % du PIB.

En lien avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Plan de Relance Régional développés par la Région, la communauté d'agglomération élabore un plan d'Actions Stratégiques et Économique (PASEC) muni de dispositifs de soutien aux petites et moyennes industries locales dans leurs stratégies de restructuration, d'innovation et de rebond. Il s'agit principalement d'accompagner et de soutenir les petites industries locales qui rencontrent des difficultés structurelles comme le manque de personnel qualifié et de fonds propres. Territoires d'Industrie permet ici d'élaborer une réponse à ces différentes difficultés en « faisant le lien » entre les différents acteurs du tissu industriel : organismes d'emploi et formation, banques, chambres de métiers et d'artisanats, etc.

Un plan de relance partenarial répondant aux difficultés immédiates des entreprises, et traçant une voie pour l'avenir

Pour soutenir les entreprises fragilisées, consolider le secteur industriel, et relancer l'activité économique, un plan de relance partenarial réunissant l'État, la Région, les départements et les intercommunalités a progressivement vu le jour. Celui-ci approfondit le Plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe, qui mobilise 500 millions d'euros à court terme, et 410 millions d'euros à long terme, avec 8 priorités. Plusieurs d'entre elles ciblent tout ou partie de l'industrie : le soutien direct aux entreprises, la structuration de filières stratégiques, les transitions écologiques et numériques, et le renforcement du capital humain. Les six intercommunalités guadeloupéennes apportent de leur côté plus de 45 millions d'euros sur quatre ans.

Concrètement, près de 28 millions d'euros sont orientés vers les entreprises, principalement sous forme d'aides régionales et de prêts aux entreprises petites et moyennes.

En matière de filières stratégiques, la priorité est donnée au développement de l'agriculture agro-écologique (notamment avec la création d'une ferme 3.0), le développement d'une industrie agroalimentaire, le renforcement et la structuration de l'aquaculture, et la création d'un pôle industriel du cinéma. En matière environnementale, plusieurs friches industrielles vont être réhabilitées, pour un montant prévisionnel d'un million d'euros. En parallèle, la réalisation d'une nouvelle déchetterie permet d'améliorer les activités de recyclage et d'ouvrir des perspectives en matière d'écologie industrielle territoriale. Enfin en termes de compétences, est prévue la création d'un centre de formation spécialisé dans la filière du bâti permettant notamment d'envisager de faire naître une filière de construction verte adaptée aux conditions climatiques locales. Aussi, une priorité est accordée à l'enjeu de résorption du chômage des jeunes, au travers d'aides dédiées aux employeurs d'apprentis et de jeunes salariés visant à favoriser leurs insertions professionnelles d'une part, et par la mobilisation du Volontariat Territorial en Entreprise d'autre part.

CONTACTS

Réalisation et suivi:

Lucas Chevrier, Chargé d'études Territoires d'industrie, l.chevrier@adcf.asso.fr

Floriane Boulay, Déléguée générale adjointe, Conseillère économie, f.boulay@adcf.asso.fr

Réalisation graphique et crédits photos :

Mathilde Lemée, Chef de projets événementiels, Coordinatrice éditoriale des études AdCF, m.lemee@adcf.asso.fr

Photo by Benjamin Jopen on Unsplash

Photo by Albert Hyseni on Unsplash

Photo by Ernesta Vala on Unsplash

Photo by Marvin L on Unsplash

@ vale_t

